



PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 14

Nombre de pouvoir : 1

Nombre de votants : 15

L'an deux mil vingt, le dix-neuf novembre 2020 à 19 h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de BOU dûment convoqué le 04 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes de Bou, sous la présidence de Monsieur Bruno CŒUR, Maire.

PRESENTS : Messieurs Bruno CŒUR, François ESTEBAN, Madame Zohra OGBI, Messieurs Guy COURSIMAULT, Lionel LEMOYNE, Laurent BOULAIN, Madame Lisa LEMOYNE, Monsieur Jean-Claude MASSON, Madame Valérie ELAMBERT, Monsieur Sébastien GIRARD, Madame Corinne STRAZZIERI, Monsieur Philippe GASNIER, Madame Françoise BORDEAUX BOREL

POUVOIR : Monsieur Fabrice GERVAIS pouvoir à Monsieur Bruno COEUR

Secrétaire de séance : Lisa LEMOYNE

Approbation du PV de séance du 19/11/2020 : adopté à l'unanimité

DELIBERATIONS :

1) Moratoire sur le déploiement de la 5G

Il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer un moratoire à toute autorisation d'implantation d'antennes liées à la téléphonie de cinquième génération jusqu'à la publication du rapport attendu de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail en 2021 sur les effets de cette nouvelle technologie sur la santé.

Délibération adoptée à 14 voix pour et 1 abstention

2) Désignation d'un représentant CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

Cette commission qui a été créée entre Orléans Métropole et les communes membres est composée de représentants de communes. Elle a pour mission principale d'évaluer les transferts de compétences réalisés pour permettre un juste calcul des attributions de compensation.

M. Bruno CŒUR représentera la commune de Bou. **Adopté à l'unanimité.**

3) Désignation de représentants Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

Depuis 2007, le CLIC porté par le CCAS d'Orléans est en partenariat avec chaque commune. Il assure des missions d'accueil, d'information et d'orientation des personnes âgées de plus de 60 ans.

Conformément à la convention de partenariat 2019-2020, la commune est représentée par un représentant titulaire et un représentant suppléant. Mme OGBI est proposée en tant que titulaire et Mr CŒUR en tant que suppléant.

Adopté à l'unanimité.

4) Reconduction de la convention de mise à disposition de services ascendants passée avec la commune

Au 1^{er} janvier 2018, dans le cadre du transfert des compétences voirie et espace vert, 2 agents techniques de la commune ont été mis à disposition de la métropole partiellement (à hauteur de 30 % pour l'un et 50 % pour l'autre). La convention qui lie Orléans Métropole avec les communes arrivant à échéance au 31 décembre 2020, il est **proposé de procéder à son renouvellement pour une durée d'1 an à compter du 1^{er} janvier 2021. Adopté à l'unanimité**

5) Approbation du Budget Primitif 2021

Le conseil municipal s'est prononcé sur le budget primitif 2021 arrêté lors des réunions de la commission des finances des 1^{er} et 3 décembre, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	792 403.31 €	792 403.31 €
Section d'investissement	746 128 €	746 128 €
TOTAL	1 538 531.31 €	1 538 531.31 €

Adopté à l'unanimité

Hors délibérations :

6) Virement de crédits sur le budget 2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des arrêtés de crédits pris en dépenses imprévues pour un montant de 2 041 € pour régler les frais de formation élus (1 041€) et indemnités élus (1 000 €).

7) Rapport annuel 2019 sur prix et qualité du service public d'assainissement collectif + Rapport annuel 2019 sur le prix et qualité du service public eau potable

Ces rapports sont consultables en Mairie pour une durée minimale d'un mois.

8) Informations et questions diverses

Points travaux en séance.

Echange sur la distribution des colis de Noël.

Echange sur les réflexions en cours sur la cantine.

Prochain conseil municipal le 14/01/2020

Fin de séance à 20H35

Fait à Bou, le 11 Décembre 2020
Le Secrétaire de séance

